

LE SÉNAT

Le mercredi 16 avril 1980

Le séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

FEU L'HONORABLE A. HAMILTON McDONALD

HOMMAGES

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, je n'ai pu malheureusement arriver à temps au Sénat hier. Je tiens donc à m'associer aujourd'hui aux propos des honorables sénateurs qui sont intervenus hier pour rendre hommage au regretté sénateur Hamilton McDonald, ou «Hammy» comme nous l'appelions tous.

Les honorables sénateurs le savent, il était mon voisin de pupitre depuis six ans. Sa connaissance de la procédure parlementaire, acquise tant à l'assemblée législative provinciale, où il dirigeait son parti, qu'au Sénat, où il exerçait les fonctions de whip et de leader adjoint, me permettait de profiter de ses conseils qu'il prodiguait généreusement, et il m'a été d'un grand secours.

J'ai personnellement perdu un grand ami; le Sénat a perdu l'un de ses membres les plus fidèles et les plus assidus; et le Canada a perdu un grand parlementaire et un grand militaire.

Je tiens à profiter de l'occasion pour exprimer à sa famille et à ses amis mes condoléances les plus sincères.

[Français]

LE SÉNAT

PROCÉDURE LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS— DÉCLARATION PAR SON HONNEUR LE PRÉSIDENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, hier, lors de la période des questions, l'honorable sénateur Asselin a invoqué le Règlement comme il suit:

Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je voudrais, monsieur le Président, votre directive, que vous pourrez nous donner en temps et lieu. Je ne vous demande pas de la donner immédiatement, étant donné que vous venez d'assumer vos fonctions.

Honorables sénateurs, en réponse au rappel au Règlement soulevé par le sénateur Asselin hier après-midi, j'ai passé une partie de la nuit à chercher de la jurisprudence pertinente.

Malheureusement, son rappel au Règlement ne peut être soutenu, car il s'agit purement et simplement d'un désaccord entre les honorables sénateurs.

[Traduction]

BILL CONCERNANT DES CONVENTIONS FISCALES

1^{re} LECTURE

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement) présente le bill S-2, tendant à mettre en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie, et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi qu'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 22 avril 1980.

(La motion est adoptée.)

LES ACTES CONCERNANT L'EMPLOI DE GARDIEN DE PORT POUR LES HAVRES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL

BILL MODIFICATIF—1^{re} LECTURE

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement) présente le bill S-3, tendant à modifier l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et à modifier l'acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 22 avril 1980.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

BILL MODIFICATIF—1^{re} LECTURE

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement) présente le bill S-4, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 22 avril 1980.

(La motion est adoptée.)